

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

Décision n° ING 2012-08 du 22 juin 2012 portant délégation de signature du directeur du département de l'ingénierie (ING) aux agents listés ci-dessous relevant de l'unité intégration dans les projets (IDP)

NOR : TRAT1227789S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du département ING,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs n° 2010-47 consentie le 9 juillet 2010 au directeur du département ING par le président-directeur général de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à Soledad VALENCIA-RISSETTO, responsable de l'unité intégration dans les projets, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris pour les besoins de l'activité de la dite unité :

- 1.1. Tout acte pris lors de la passation des marchés, bons de commande, conventions et avenants éventuels, quel que soit le montant de ceux-ci.
- 1.2. Marchés ou bons de commande d'un montant inférieur à 400 000 € ainsi que leurs avenants éventuels, si le cumul du montant de ces derniers avec celui du marché initial ou du bon de commande initial demeure inférieur à 400 000 €.
- 1.3. Les autres conventions et avenants éventuels.
- 1.4. Tout acte pris lors de la soumission aux procédures de passation de marchés et de conventions.
- 1.5. Tout acte nécessaire à l'exécution des marchés, bons de commande et conventions quel que soit le montant de ceux-ci, notamment les actes d'acceptation et d'agrément des sous-traitants, les ordres de service, les décisions de réception des prestations et les décomptes.
- 1.6. Les actes nécessaires aux opérations de construction, démolition et aménagement foncier, tels que notamment les demandes de permis de construire, de démolition ou de déclaration de travaux.
- 1.7. Les actes pouvant concourir à l'application de la réglementation, notamment environnementale et de la santé publique, à l'activité de l'unité IDP, et entre autres les demandes de déclaration, d'autorisation ou d'enregistrement.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Soledad VALENCIA-RISSETTO, responsable de l'unité intégration dans les projets (IDP), de donner délégation à :
Dominique DELAGE, responsable de l'entité intégration (INT), ou à
Rodolphe CHEVALLIER, responsable de l'entité méthodes et ingénierie des projets (MIP), ou à

Vincent GEFFROY, responsable de l'entité front office (FO), ou à
Guy DUPERRET, responsable de la mission prévention des risques professionnels (PRP),
à l'effet de signer, en son nom, tous les actes visés à l'article 1^{er} et pris pour les besoins de l'activité
de l'unité IDP.

Article 3

De donner délégation à :
Guillaume LE MANDAT, chef de projet,
Pascal PECHON, chef de projet,
à l'effet de signer, en son nom, les actes visés à l'article 1^{er}, pris pour les besoins de l'activité du
projet dont ils ont respectivement la charge et, plus particulièrement, pour les actes visés à
l'article 1.2 dans la limite du montant de 400 000 €.

Article 4

De donner délégation à :
Rodolphe CHEVALLIER, responsable de l'entité méthodes et ingénierie des projets (MIP),
Jean-Pierre BERRI, chargé d'affaires dans l'entité intégration (INT),
Cédric BERHAULT, chargé d'affaires dans l'entité intégration (INT),
Yan GUILLAUME, chargé d'affaires dans l'entité intégration (INT),
Stéphane HELBLING, chargé d'affaires dans l'entité intégration (INT),
Christian LAPIERRE, chargé d'affaires dans l'entité intégration (INT),
Éric LEBRUN, chargé d'affaires dans l'entité intégration (INT),
Didier LEPRETRE, chargé d'affaires dans l'entité intégration (INT),
Yves MERMET, chargé d'affaires dans l'entité intégration (INT),
Marie-Christine PIGET, chargé d'affaires dans l'entité intégration (INT),
Richard PIGUERON, chargé d'affaires dans l'entité intégration (INT),
Marc RASO, chargé d'affaires dans l'entité intégration (INT),
Stéphane SOL, chargé d'affaires dans l'entité intégration (INT),
Sébastien TRARIEUX, chargé d'affaires dans l'entité intégration (INT),
Arnaud ANGELIN, chargé d'affaires dans l'entité intégration (INT),
Luis LOURENCO, chargé d'affaires dans l'entité intégration (INT),
à l'effet de signer, en son nom, les actes visés à l'article 1^{er}, pris pour les besoins du projet dont ils
ont respectivement la charge et, plus particulièrement, pour les actes visés à l'article 1.2 dans la
limite du montant de 100 000 €.

Article 5

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « note de département
n° 2011-5212 » en date du 16 décembre 2011.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement
durable et de l'énergie.

Fait le 22 juin 2012.

*Le directeur du département
de l'ingénierie,*
J. CHAROUD